

01.09.2014 - 10:03 Uhr

Formation continue de l'industrie du transport: Obligation remplie à la perfection - Plus de pratique à l'avenir au lieu de théorie passive

Bern (ots) -

L'association suisse des transports routiers ASTAG tire un bilan positif du déroulement de la première période de formation continue OACP de l'industrie du transport. L'obligation de la formation continue a été en grande partie remplie dans le délai requis fixé au 31 août 2014. 5 jours de cours à 7 heures chacun ont dû être suivis par chaque chauffeur dans un délai de 5 ans. Ce faisant, la branche a apporté une contribution importante à la sécurité au travail et la sécurité routière. D'autre part, la mise en oeuvre a imposé de lourdes charges en temps et ressources. Sans compter que l'entrée sur le marché du travail a été rendue nettement plus compliquée. Il est d'autant plus important que la formation et formation continue obligatoires comportent le plus de pratique possible. L'ASTAG s'engage elle-même pour une transition efficace de la formation continue OACP avec une palette de cours d'excellente qualité à des prix équitables.

Avec une date limite fixée au 31 août 2014, le premier délai de 5 ans pour la formation continue régulière et obligatoire du transport routier est échu. L'association suisse des transports routiers ASTAG constate que les directives-cadre - malgré d'énormes surcoûts et de surcharge de travail - ont été remplies par la plus grande partie de la branche dans les délais impartis et conformément aux règles. Ainsi, tous les chauffeurs en possession d'un permis de conduire des catégories D/D1 (personnes) et C/C1 (marchandises) circuleront dès le 1er septembre 2014 avec un certificat de capacité en plus. «L'industrie du transport a bien fait ses devoirs», dit le président central de l'ASTAG, Adrian Amstutz: «Ce résultat est largement dû au tour de force réalisé par les entreprises et les chauffeurs dans l'intérêt de l'économie et des consommateurs!

La nouvelle formation continue obligatoire a été introduite en 2008 dans l'Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs (OACP). Depuis lors, tous les conductrices/conducteurs du transport de personnes et de marchandises à titre professionnel doivent suivre régulièrement des cours. 5 jours de 7 heures chacun sont obligatoires tous les 5 ans. Ce faisant, la branche apporte aussi une contribution importante au maintien et à l'amélioration de la sécurité au travail et la sécurité routière.

Des praticiens au volant, pas des théoriciens

A l'inverse, la formation continue obligatoire OACP a conduit à d'énormes surcoûts et une surcharge de travail. Avec les coûts des cours, les charges du personnel ont augmenté. De plus, il a fallu consacrer du temps qui, sinon, est à la disposition des ordres de commande passés par la clientèle ou du temps de repos du personnel roulant. Les exigences exprimées par les pouvoirs publics au sujet du métier de chauffeurs se sont faites nettement plus pointues. Les autorités exigent de plus en plus des connaissances théoriques à la place de compétences pratiques. La conséquence néfaste est que l'entrée sur le marché du travail est inutilement rendue plus difficile pour, en premier lieu, les jeunes gens doués pour les travaux manuels et les personnes en reconversion professionnelle. C'est la raison pour laquelle il est clair pour l'ASTAG que des durcissements supplémentaires ne sont plus permis. La formation et formation continue doit servir au travail quotidien et non aux intérêts de la bureaucratie dont l'action porte sur une politique de contrôles. Voici pourquoi le plus de pratique possible est nécessaire à la place de théorie passive: «La sur-académisation insidieuse du métier de chauffeur doit être stoppée rapidement», exige Adrian Amstutz: «Les professionnels du transport travaillent avec leurs véhicules utilitaires, non sur une chaise de bureau!»

Grand engagement de l'ASTAG

Dans l'intérêt de la branche dans son ensemble, l'ASTAG s'engage encore plus fortement pour une transition efficace, rapide et si possible avantageuse de la formation continue obligatoire OACP. Une vaste palette de cours d'excellente qualité à des prix équitables est notamment proposée. A cet effet, la pratique se tient au centre de tous les efforts entrepris. Pour les «retardataires» qui veulent suivre tous les cours en une fois tout juste avant le délai imparti, des semaines intensives OACP sont dispensées dans le nouveau bâtiment Mobilcity à la pointe du modernisme qui se situe à Berne. Le succès est impressionnant: l'ASTAG peut dispenser plusieurs centaines de cours annuels pour plus de 15'000 participants. «Ainsi, nous pouvons tout au moins quelque peu amortir l'impact de la réglementation excessive et effrénée des pouvoirs publics sur le métier de chauffeur», ajoute Adrian Amstutz convaincu.

Contact:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Paul Althaus
031 370 85 67

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001880/100760693> abgerufen werden.